

# Compte rendu réunion CSE jeudi 9 février 2023 jeudi 16 février 2023 Mise en place du nouveau CSE

La première réunion du nouveau CSE élu le 24 janvier a été consacrée à élire les nouveaux secrétaires et trésoriers.

William Darmeon est le nouveau secrétaire.

Julie Achemaoui est secrétaire adjointe.

Michel Estevens est trésorier.

Ariane Kauffman est trésorière adjointe.

La réunion du 16 février était consacrée à la passation entre les deux CSE, l'ancien et le nouveau mais aussi à des informations de la direction.

Les comptes de l'ancien CSE n'ont pas pu être approuvés pour des raisons de présentations non légales.

Ce n'est pas grave et ce problème va prochainement être réglé.

La présentation faite par l'ancienne secrétaire du CSE montre une comptabilité saine où les deux budgets restent excédentaires.

La secrétaire sortante a communiqué aux nouveaux secrétaire et trésorier les élements permettant le fonctionnement du CSE.

Il faudra un peu de temps pour tout prendre main.

Le nouveau CSE a fait un point avec la direction sur des demandes toujours pas réglées, entres autres :

- panneaux CSE dédiés dans les différents services pour informer les collègues.
- Remise en fonction de l'ordinateur du CSE dans le local CSE.
- Mis à disposition d'un poste informatique CSE pour les élus sans poste informatique.

### MISE EN PLACE DU NOUVEAU CSE

Dès que cela sera possible, un affichage des informations CSE sera effectué.

Dès ce jeudi 23 février, la permanence du CSE est rétablie : sous le restaurant d'entreprise de 11 heures 15 à 14 heures 30.

Le CSE prévoit de faire un sondage auprès de chaque salarié pour décider du budget prévisionnel de 2023.

Les questions porteront sur le maintien des prestations à l'identique ou de nouvelles modalités simplifiant la distribution.

Mais aussi des questions concernant l'équité des distributions.

Sachant qu'au vu de la présentation des comptes faites ce jeudi 16 février, le montant des sommes distribuées seront vraisemblablement stable.

#### MODALITE PRIME VALEUR AJOUTE

La direction était obligé de consulter le CSE pour avoir le droit de distribuer les 150 € net de prime de valeur ajouté.

Nous faisons constater que le 11 janvier la direction incluait les collègues intérimaires mais que le 26 janvier elle les excluait du bénéfice de cette prime.

Nous protestons en argumentant que ces collègues participent à la « création de valeur ».

Un des élus CGT a proposé cet avis :

« Nous sommes du même avis que les collègues ayant fait grève en janvier : nous vous demandons de verser 600 € pour tous, même aux collègues à temps partiel, en une seule fois sans tenir compte des absences. »

Nous avons demandé combien la prime diminuera par jour d'absence.

La direction a décidé qu'un trimestre comprenait 66 jours travaillés.

Donc un jour d'absence = 150/66 soit 2,27 € de moins.

Chaque jour d'absence du premier trimestre diminuera la prime versée en avril de 2,27 €.

#### JOURS DE SOLIDARITE

La direction a informé que le lundi 8 mai est choisi pour être le jours de « solidarité ».

Un élu CGT a proposé l'avis suivant :

« La journée de solidarité revient à voler un jour férié aux salariés au nom d'une prétendue solidarité.

Nous vous demandons de payer la contribution de la journée de solidarité tout en maintenant le jour férié ».

## FERMETURE PONT DE L'ASCENCION

La direction informe que l'entreprise sera fermée les jeudi 18 et vendredi 19 mai 2023 pour permettre la maintenance du système d'air comprimé de l'usine.

Nous posons le problème des collègues n'ayant plus de jours de congés puisqu'il leur a été demandé de poser les jours rapidement.

La direction dit qu'elle est en droit d'imposer cette fermeture.

La direction dit que les jours « horaires individualisés », jours de compensation pour l'habillage et jours de compensations pour heures supplémentaires pourront être posés.

Une élue CGT demande que ces jours de compensation puissent être posés éventuellement de manière anticipée. La direction refuse.

Un élu CGT a proposé l'avis suivant :

« Etant donné l'information tardive quand à cette fermeture, que les collègues ont déjà organisé leurs jours de congés, nous vous demandons de payer ce jour de fermeture imposé, un jour du Père Noël au mois de mai.

La prochaine réunion du CSE, avec la direction, est programmée pour le mardi 14 mars. Les élus sont à l'écoute pour faire part de vos demandes.